

Descriptif de module

Module Basic Digital (titre provisoire)

Compétence opérationnelle subordonnante :

Concevoir des séquences d'apprentissage pour adultes à l'aide de moyens numériques dans son domaine d'expertise spécifique

Imbrication du module

Le module « Basic Digital » est une formation continue pouvant être suivie après l'obtention du certificat FSEA Formatrice/formateur – Animation de sessions de formation ou du certificat FSEA Formatrice/formateur – accompagnement individuel (niveau I du système modulaire FFA) ou des compétences comparables en formation d'adultes.

Prérequis

- Certificat FSEA niveau I ou analogue
- Domaine pratique existant
- Connaissance de l'application des programmes informatiques communs

Validité de l'attestation de cours établie par le prestataire

- illimitée

Ce descriptif de module sert de curriculum et d'orientation pour les prestataires. Il sert de base au développement d'offres pour les formatrices/formateurs. Le module doit permettre de se préparer à l'accompagnement de processus d'apprentissage basés sur le numérique et l'IA.

Sommaire

Compétences	3
Contenus possibles	3
Durée d'apprentissage en heures	4
Conditions de participation au cours	4
Validité de l'attestation de cours établie par le prestataire	4

Compétences

Compétences
Enrichir ses interventions par l'intégration d'outils digitaux dans les processus d'apprentissage
Soutenir les participants dans l'utilisation des médias numériques et créer des environnements d'apprentissage motivants
Communiquer, de manière à promouvoir l'apprentissage, dans un environnement d'apprentissage numérique et renforcer les compétences sociales pour l'échange numérique
Mener une réflexion personnelle sur l'utilisation des médias numériques dans sa fonction de formatrice/formateur
Renforcer ses propres compétences médiatiques et être à l'aise dans le maniement et l'utilisation des médias numériques

Contenus possibles

Les contenus mentionnés ci-après doivent être considérés comme ligne directrice par les institutions de formation délivrant le module. Les institutions peuvent mettre un accent particulier sur certains contenus ou les compléter ponctuellement. Tous les domaines doivent être couverts.

Méthodes et utilisation des médias numériques

- Mettre en place et réaliser des dispositifs d'apprentissage en ligne et encadrer les participants dans les phases d'apprentissage en ligne (enseignement en ligne, enseignement hybride)
- Chances et risques de l'utilisation des médias numériques
- Soutien aux participants dans des contextes d'apprentissage enrichis par le numérique
- Sélection et/ou élaboration de matériel pédagogique numérique (par ex. eBook, animation, Podcast, kit de formation, vidéo, etc.)
- Recherche, annotations et stockage des informations
- Communication et collaboration au sein et en dehors des sessions de formation en présentiel au moyen d'outils appropriés (par ex. Médias sociaux, plateformes d'apprentissage, blogs, wikis, glossaires, plateformes d'experts, mindmaps numériques, fichiers d'apprentissage, tableaux blancs interactifs, stockage dans le Cloud, etc.)
- Feed-back, bilan, évaluation et contrôle des connaissances avec soutien numérique
- Introduction au thème de l'intelligence artificielle (IA) : Compréhension de base de l'IA génétique et outils pour les environnements d'apprentissage numérique (par ex. messages-guides pour ChatGPT pour la création de matériel d'apprentissage)

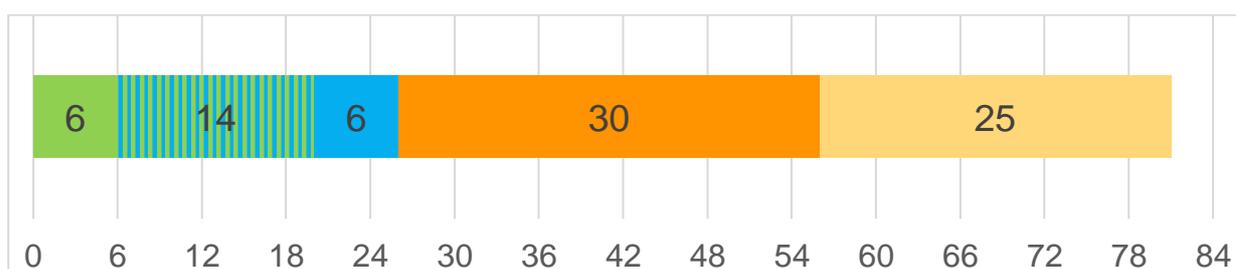
Rôles en tant que formateur/formatrice ou formateur/formatrice de pratique dans les processus d'apprentissage soutenus numériquement

- Différents rôles (formation, animation, tutorat, accompagnement, coordination, évaluation, etc.)
- Changement des rôles, transparence des rôles

Conditions cadre juridique

- Droits d'auteur, droits d'utilisation et d'exploitation de contenus propres et de contenus de tiers (par exemple, licences Creative Commons, droits de la personnalité, également en ce qui concerne les contenus générés par l'IA)
- Protection des données (par ex. lors du traitement des informations sur les participants, utilisation d'outils d'intelligence artificielle, etc.)

Durée d'apprentissage en heures



- Apprentissage en contact en présentiel
- Apprentissage autonome guidé
- Apprentissage en contact en présentiel ou à distance
- Apprentissage en contact à distance
- Apprentissage autonome individuel

Apprentissage en contact	26 h.		
Apprentissage autonome	55 h.	Total	81 h.

Conditions de participation au cours

Les conditions préalables sont un domaine pratique existant et une bonne connaissance de l'application des programmes informatiques communs ainsi que

- Un certificat FSEA formatrice/formateur ou
- Des compétences au moins au niveau d'un certificat FSEA (selon l'évaluation analogique eduQua)
- Attestation* d'un des modules qui mènent à un certificat FSEA

* Toutes les conditions de certification sont remplies, mais la pratique n'est remplie qu'à moitié au moins. Une attestation de participation seule ne suffit pas.

Validité de l'attestation de cours établie par le prestataire

Pour l'obtention de l'attestation de cours, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Participation active durant les heures en contact prescrites (au moins 80%);
2. Exécution des tâches à effectuer dans des contextes numériques (au moins 80%);